



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 52 - 06.04.2017

En exercice.....26  
Présents .....22  
Votants .....25  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
14. ETUDES ET TRAVAUX  
DIGUES – PAPI**

**Octroi d'une subvention complémentaire au Conseil  
Départemental concernant les travaux relatifs à l'action 7.5  
« Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la  
submersion – Reprise de la digue du Boutillon »**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,  
Le 6 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Vauban, place de la République à Saint-Martin de Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleine :** M. Gilles DUVAL,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à Mme Marlyse PALITO), Mme Catherine JACOB, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance :** M. Frédéric GUERLAIN.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201752-DE  
Reçu le 13/04/2017



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

### DÉLIBÉRATION

N° 52 - 06.04.2017

En exercice.....26  
Présents .....22  
Votants .....25  
Abstention.....0

### SERVICES TECHNIQUES 14. ETUDES ET TRAVAUX DIGUES – PAPI

**Octroi d'une subvention complémentaire au Conseil  
Départemental concernant les travaux relatifs à l'action 7.5  
« Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la  
submersion – Reprise de la digue du Boutillon »**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,*

*Vu le Budget Primitif 2017 du Budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2017,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 1 du 1<sup>er</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à la défense contre la mer,*

*Vu la délibération n°73 du Conseil Communautaire du 14 juin 2012 portant sur la validation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI),*

*Vu l'avis favorable de la Commission Mixte Inondations en date du 12 juillet 2012,*

*Vu la convention-cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations signée en date du 27 novembre 2012,*

*Vu la délibération n°84 du Conseil Communautaire du 25 avril 2013 portant sur l'octroi d'une subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la réalisation des travaux PAPI de la digue du Boutillon,*

*Vu l'avis favorable du Bureau du 27 mars 2017,*

Considérant que le Département de Charente Maritime, en sa qualité de maître d'ouvrage de l'axe 7 du PAPI, s'est engagé d'une part, à réaliser l'ensemble des travaux correspondant à l'action 7.5 du PAPI, et d'autre part, à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers (Etat, Région Nouvelle Aquitaine et Communauté de Communes de l'Ile de Ré) ;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, lorsqu'elle a signé la convention quadripartite susvisée avec l'Etat, la Région et le Département le 12 novembre 2012, s'est engagée à verser une participation de 20 % du montant HT des opérations de l'axe 7 du PAPI ;

Considérant que dans sa délibération du 25 avril 2013, le Conseil communautaire a attribué une subvention de 1 980 000,00 € HT au Département pour la réalisation des travaux de l'action 7.5 sur base d'un plan de financement estimant le projet à 9 900 000,00 € HT ;

Considérant que le montant initial du marché de travaux signé entre le Département de Charente Maritime et la société La Verchéenne était de 8 969 405,00 € HT ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201752-DE  
Reçu le 13/04/2017



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

### DÉLIBÉRATION

N° 52 - 06.04.2017

En exercice.....26  
Présents .....22  
Votants .....25  
Abstention.....0

### SERVICES TECHNIQUES 14. ETUDES ET TRAVAUX DIGUES – PAPI

**Octroi d'une subvention complémentaire au Conseil  
Départemental concernant les travaux relatifs à l'action 7.5  
« Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la  
submersion – Reprise de la digue du Boutillon »**

Considérant que depuis le lancement des travaux, 3 avenants ont été notifiés à l'entreprise titulaire du marché, portant le montant total des travaux à 10 499 472,50 € HT, à savoir :

- avenant n°1 sans incidence financière,
- avenant n°2 signé le 9 mars 2015 pour un montant supplémentaire de 1 306 945,40 € HT,
- avenant n°3 signé le 15 juin 2016 pour un montant supplémentaire de 223 122,10 € HT ;

Considérant qu'il convient également d'ajouter à ce montant les prestations complémentaires suivantes :

- révisions des prix du marché de travaux : 250 000,00 € HT,
- études et contrôle externe réalisés par le bureau d'études EGIS : 100 000,00 € HT,
- missions SPS, signalisation de chantier, frais de publicité, etc. : 50 000 € HT ;

Considérant que le montant total de l'opération s'élève aujourd'hui à 10 899 472,50 € ;

Considérant la répartition des montants dans le plan de financement défini dans la convention cadre du PAPI signée le 27 novembre 2012, à savoir :

- 40% Etat,
- 20% Région Nouvelle Aquitaine,
- 20% Département de Charente Maritime,
- 20% Communauté de Communes de l'Île de Ré ;

Considérant qu'au regard des travaux et des prestations supplémentaires, le Département de la Charente-Maritime sollicite ainsi auprès de ses partenaires une subvention complémentaire représentant pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, un montant de 200 000,00 € HT ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2017 ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- de valider l'octroi d'une subvention complémentaire de 200 000,00 € HT nécessaire à la réalisation de l'action 7.5 « Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion – reprise de la digue du Boutillon », sur justificatifs de dépense transmis par le Département,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Affichée le : 13 avril 2017

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-241700459-20170406-D201752-DE  
Reçu le 13/04/2017